

**COMMUNE D'ANNEYRON
DEPARTEMENT DE LA DROME**

COMPTE RENDU

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize, le 17 octobre 2013 à 19 h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Monique BESCOND ; M Michel FOMBONNE ; Mme Patricia BOIDIN ; M. Jean-Paul NICOLET ; Mme Jeanine PARDANAUD ; M. Alexis MORVAN ; Mme Delphine MALINS-ALLAIX ; M. N'Diaga CISSE, Adjoints ; Mme Colette BARON, Conseillère Municipale Déléguée ; M. Yves CORNILLON ; Mme Danielle BROCHIER ; M. Alain LACROIX ; M. Samuel BARON ; Mme Noëlle CHARRON ; Mme Odile CHOSSON ; M. Christian CROS ; Mme Michelle GHETTI ; Mme Gwendoline DELHOMME ; M. Yves SANDON ; Mme Mireille GRENIER ; M. Pierre THEZIER ; Mme Jocelyne CHANCRIN ; M. Jean PIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Mme Françoise RODET-GARCIER (pouvoir à M. N'Diaga CISSE) ; M. Jean-Paul SAVIGNON (pouvoir à Mme Danielle BROCHIER), Conseillers municipaux.

Absente excusée : Mme Patricia DOMECH, Conseillère Municipale

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2013

M. Alexis MORVAN est désigné secrétaire de séance.

❖ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 19 SEPTEMBRE 2013

Pas de remarques, le Compte-rendu est approuvé

❖ AIDE DE LA DRAC SUR L'EMPLOI MEDIATHEQUE

Rapporteur : Delphine MALINS-ALLAIX

Il est rappelé que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) avait apporté son soutien à la commune lorsque le projet de la médiathèque a été mis en route. Ce soutien se présente sous la forme d'une aide à l'emploi d'un agent territorial dans cette structure. Le montant de l'aide est dégressif et elle a été octroyée pour une période de 3 ans.

La délibération proposée aujourd'hui permet de solliciter la dernière année de subvention à ce titre.

A.Genthon ajoute qu'une des conditions d'octroi de cette subvention est la pérennité de l'emploi créé. C'est le cas pour Anneyron puisque la commune a opté pour un poste de fonctionnaire territorial qui est donc permanent.

Arrivée de Mr THEZIER pour le vote
L'Assemblée se prononce pour à l'unanimité

❖ DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Michel FOMBONNE

Budget principal

Dans le cadre de l'exercice budgétaire, il est nécessaire de faire un point des postes ayant évolué et de prévoir les nouvelles dépenses à réaliser.

Les documents budgétaires étant un peu compliqués, il est proposé à l'Assemblée de présenter un état préalable à la décision modificative en elle-même. Ainsi, il est présenté la totalité des recettes nouvelles de manière détaillée ainsi que les dépenses identifiées.

En matière de recettes tout d'abord : il s'agit des DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la 3^{ème} tranche de l'école maternelle ainsi que pour l'aménagement de ses abords. Il y a également des recettes liées à des remboursements de sinistres, la dotation de solidarité rurale en hausse, la vente du véhicule de la directrice des services techniques ainsi que la vente d'un terrain. Il convient de noter également que la dotation de compensation de la Taxe Professionnelle versée par la Communauté de Communes n'est pas amputée cette année du montant de l'annuité de remboursement du tracteur. Par ailleurs, une dépense est supprimée puisque les travaux initialement prévus par la commune ont été pris en charge par le SDED.

En matière de dépenses ensuite : il s'agit d'abonder des opérations budgétaires d'investissement afin de permettre de prendre en charge des dépenses nouvelles ou des dépenses plus importantes que prévues comme par exemple : la rue du Lavoir qui va faire l'objet d'une reprise dans sa totalité, les études concernant la traverse du bourg pour permettre les demandes de subvention auprès du Conseil Général, le paiement du solde du tracteur auprès de la CCRV (2 annuités restantes).

En matière d'emprunt enfin, il est proposé de supprimer le recours à l'emprunt qui n'est pas nécessaire. A Genthon précise que le Préfet a accordé des aides aux communes volontaires et positives pour l'intercommunalité et Anneyron doit se féliciter d'avoir obtenu 3 tranches de DETR pour la construction de l'école maternelle ce qui est exceptionnel.

N'D. Cissé souhaite savoir ce que veut dire DETR ?

A.Genthon précise qu'il s'agit de la dotation d'équipement des territoires ruraux qui permet aux mairies de proposer des dossiers et préciser ce dont ils ont besoin. Ensuite, c'est le Préfet qui répartit la somme qui est alloué par l'Etat.

A.Genthon tient à rappeler l'importance d'une présentation claire des éléments budgétaires qui facilite l'exercice démocratique. Il est important que les techniciens s'adaptent aux souhaits des élus et n'imposent pas des maquettes trop complexes.

Une décision modificative doit être votée en équilibre, de ce fait toutes les recettes telles qu'elles ont été exposées précédemment (et qui sont bien supérieures aux nouvelles dépenses) ne figurent pas dans ce document puisque l'équilibre est réalisé par l'ajustement des recettes aux dépenses.

M. Fombonne propose que les documents officiels soient envoyés aux élus et que les éléments descriptifs plus détaillés soient présentés en séance.

L'Assemblée est d'accord pour ce mode de présentation et vote pour la décision modificative à l'unanimité.

Budget assainissement

Pour ce budget, la décision modificative est très simple puisqu'elle ne concerne qu'une seule ligne. Des taxes de branchements émises en 2012 doivent être annulées et sont réinscrites au budget 2013.

Le Conseil vote pour à l'unanimité

❖ RAPPORTS ANNUELS**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU PAYS D'ALBON**

Rapporteur : Jean-Paul NICOLET

Le rapport étant mis à disposition sur internet et en mairie, J.P. Nicolet de reprend pas les éléments de prix et de qualité du service. Il note le travail d'extension du syndicat aux autres communes de la CCRV pour l'assainissement non collectif. Pour l'assainissement collectif, deux points marquant : changement d'un dégrilleur manuel par une version automatisée et les difficultés rencontrées avec la DDT en matière de police de l'eau par rapport à l'évacuation des sédimentations : le produit sorti des bassins correspond dans les faits à un produit de type compost mais la législation française les assimile à de la boue liquide ce qui nécessite un plan d'épandage.

En matière de chiffres, les deux budgets (assainissement collectif et assainissement non collectif) ont des résultats positifs, les consommations d'eau peuvent être fluctuantes d'une année sur l'autre. Il faut donc provisionner pour les années où il y a baisse de consommation.

Par ailleurs, il faut noter que le syndicat est tributaire des rejets des entreprises qui peuvent impacter de manière forte les coûts, car non régulés ils nécessitent un traitement particulier lourd et cher.

Le Syndicat assure le traitement et le transport des eaux usées et eaux pluviales. Il assure également des prestations de services pour aider les communes dans la conduite de leur projet d'assainissement.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE-GALAURE

Rapporteur : Jean PIN

Monsieur Pin détaille les principales caractéristiques du syndicat, composé de : 21 communes, 27128 habitants pour 10532 abonnés (en augmentation +1,52%), 20 réservoirs et 5 sites de pompes qui ont produit 7,8% de moins qu'en 2011, ce qui veut dire que les abonnés ont moins consommé.

Pour la qualité de l'eau de nombreux prélèvements sont réalisés tout au long de l'année (par exemple : l'Agence Régionale de Santé a opéré 140 prélèvements).

Le rendement du réseau s'améliore : beaucoup de travaux ont été entrepris pour renouveler les conduites et mettre en réseau. Les pertes en eau diminuent de 57,1 % du volume extrait consommé en 2011, il est à 63,8 % en 2012. L'objectif fixé par l'Agence de l'Eau est de 70 %. Ces efforts permettront de diminuer les pénalisations prévues par la réglementation et appliquées par l'Agence de l'Eau.

N'D. Cissé souhaite connaître le pouvoir de contrôle qu'exerce le syndicat sur Véolia.

J.Pin répond que Véolia a un statut de fermier et gère tout le parc

J.P. Nicolet précise que bien que le fermier soit le même, les délégations de service public qui ont été mises en place sont totalement différentes entre les deux syndicats. Il ne s'agit ni de la même prestation ni des mêmes intervenants.

J.Pin rappelle enfin que dans le cadre de la consultation des indexations ont été définies initialement qui définissent les augmentations. Le fermier ne décide pas du tarif, il applique l'indexation en fonction des conditions initiales définies dans le contrat.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA DROME

Rapporteur : Alain GENTHON

Ce Syndicat Départemental a changé de nom en 2003. Il s'occupe de la distribution de l'électricité et depuis quelques années du gaz. Il est propriétaire des réseaux pour le compte des communes.

Il travaille depuis longtemps car il est issu d'anciens syndicats qui avaient eux-mêmes apporté l'électricité.

Le dernier service créé concerne les économies d'énergie, c'est pourquoi une présentation a été faite en commission générale et la commune a reçu la médaille du SDED pour son action en matière d'économies d'énergie.

En 2012, le SDED a accueilli la ville de Valence. Il rassemble désormais l'ensemble des communes de la Drôme.

Ses recettes proviennent de taxes et de redevances de concessions (ERDF, GRDF), ainsi que pour les recettes d'investissement : fonds de péréquation qui permet d'assurer l'accès à tous (FACE)

Le livret détaillé est à votre disposition et des exemplaires peuvent vous être remis sur demande.

COMMUNAUTE DE COMMUNE RHONE VALLOIRE

Rapporteur : Yves CORNILLON

La CCRV comprend 15 communes a un budget de 12,5 M€, et reverse aux communes 3,8M€

En matière d'investissement 4,8 M€ budgétés pour 2012 seulement 2M€ ont été réalisés.

Les évènements marquants :

- 20 ans de la communauté de communes,
- création entente TRIDAN : qui concerne un territoire regroupant 150.000 habitants. Cette entité n'a pas de pouvoir décisionnel mais est un espace de réflexion : par exemple sur les questions de déplacements et de circulation
- Signature d'un contrat avec la CAF pour la petite enfance pour 3 ans
- Approbation du SCOT qui est un document très important pour l'urbanisme et qui permet d'éviter de bloquer les PLU.

En 2013, on peut noter la fin des travaux de la Tour d'Albon, et la mise en place de la Ligne de bus Epinouze St Rambert

A.MORVAN souhaite savoir si un bilan peut être tiré du fonctionnement de la ligne de Bus au bout de 9 mois de rotations ?

A.Genthon précise que le nombre de voyageurs est assez faible, par rapport à d'autres lignes départementales mais il n'est malgré tout pas mal placé pour une ligne qui ne concerne pas les établissements d'enseignement. Il y a entre 3 et 5 personnes par voyage (hors salariés LAFUMA). Dans la mesure où la ligne a été handicapée par les travaux de Coinaud qui n'ont pas permis aux habitants de ce quartier d'utiliser la ligne, il reste difficile d'avoir une vision définitive du service rendu.

On dénombre 6 rotations par jour, la question de l'utilisation d'un grand bus ou un petit bus ne change rien car ce n'est pas ce qui fait la différence de cout. Il faut savoir bien entendu que ce service est examiné à la loupe, notamment par les services départementaux.

J.P. Nicolet se demande s'il y a eu une communication suffisante ?

A.Genthon rappelle qu'une communication importante a eu lieu à la gare à plusieurs reprises, des flyers ont été distribués dans toutes les communes et les magasins municipaux ont relayé l'information.

D. Malins Allaix demande si la modification de l'activité de l'entreprise LAFUMA avec qui a été monté le projet a un impact sur la ligne.

A.Genthon précise en effet que l'engagement de cette entreprise ne vaut pour le moment que jusqu'à fin 2013. Les chiffres donnés ne prennent pas en compte les salariés de Lafuma (environ 20 personnes par jours).

Y.Cornillon ajoute que cette ligne est maintenue et peut monter en puissance. Actuellement un travail est fait par la CCRV avec les entreprises pour développer la ligne.

Par ailleurs, il faut noter que sur St Rambert le stationnement est compliqué et cela peut avoir un impact favorable à terme sur les utilisateurs.

N'D. CISSE soulève la question des montants présents au budget de la CCRV et non mobilisés, ce qui semble assez difficile à concevoir quand dans le même temps les communes ont besoin d'argent pour leur projet et pour ne pas s'endetter. Par ailleurs, que va-t-il se passer avec la fusion ?

Y.CORNILLON concède que les finances de la CCRV sont bonnes et que l'endettement est faible. Mais on sait que les recettes vont baisser sur les années à venir.

N'D. CISSE demande si, de ce fait, la CCRV a des réserves

A.GENTHON répond qu'il n'y a pas de réserves financières en tant que telles. Le problème actuel pour la CCRV est qu'elle n'a pas de réserves foncières non plus ce qui peut être gênant pour être attractive et répondre rapidement à des demandes d'entreprises qui souhaitent s'implanter.

Il faut noter que toutes les communautés de communes qui vont fusionner sont peu endettées.

A.Genthon rappelle qu'il intervient régulièrement pour préciser que le regroupement est important parcequ'il faut être plus fort et peser sur des choix structurant, mais certainement pas pour « faire du fonctionnement » à la place des communes. Le risque est de rentrer dans le quotidien des communes et d'oublier les axes importants d'orientation, chacun doit garder ses zones d'intervention.

J. Chancrin évoque la zone axe 7 pour laquelle il y avait des propositions de terrains. Elle souhaite savoir s'il n'y a eu des suites à ce dossier car la surface envisagée sur Anneyron n'est pas réalisée.

Pour Y.Cornillon cela n'est pas d'actualité car il faut d'abord remplir la zone le long de l'autoroute. Il précise qu'il souhaite que l'on crée une ZAC permettant de maîtriser les achats mais qui est un projet lourd en terme financiers.

M. Fombonne confirme que l'implantation géographique d'une activité économique sur une commune ou sur une autre n'a pas d'impact sur les finances des communes du fait de l'intercommunalité hormis en ce qui concerne la taxe foncière.

Y.Cornillon donne l'exemple d'un accord intervenu entre les communes d'Epinouze et d'Albon pour minimiser les pertes générées du fait du déplacement d'une entreprise

❖ AMENAGEMENT AIRE DE STATIONNEMENT MANTAILLE : conditions d'indemnisation des fermiers

Rapporteur : Monique BESCOND

Le 16 avril 2013 dernier une première délibération a validé l'achat de terrain à Mantaille, il faut indemniser les agriculteurs.

Deux exploitants sont concernés, Mr Bonneton et Mme Cros

A.Genthon précise que ces indemnités sont basées sur des barèmes départementaux qui sont proposés aux agriculteurs et que ces derniers peuvent les refuser. Il est important de noter que les agriculteurs concernés les ont accepté ce qui est positif pour la commune et pour la mise en sécurité des abords du gymnase de Mantaille.

L'Assemblée vote pour à l'unanimité

✧ DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU NOUVEAU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DENOMME SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Rapporteur : Michel FOMBONNE

Il est nécessaire que le Conseil Municipal désigne 2 délégués afin que le nouveau Comité Syndical puisse se réunir. Sur Anneyron, M. Fombonne rappelle que les deux syndicats existants SIVAG (ensemble de petits pompages) et SIPIDN. Anneyron avait 4 délégués pour le SIPIDN et 1 délégué et un suppléant au SIVAG.

Aujourd'hui il n'y a plus qu'un seul syndicat. Il faut désigner deux personnes.

Tous les délégués actuels ont été rencontrés pour choisir les deux nouvelles personnes désignées comprenant un utilisateur et un élu.

Il est proposé Fabrice Curtil au titre des irrigants et Michel Fombonne au titre des élus.

L'Assemblée vote pour par 25 voix

M. Fombonne ne prend pas part au vote

✧ DECISIONS DU MAIRE ET RESULTATS D'APPELS D'OFFRES

2013-032	24/09/13	Le maire décide d'accepter, l'indemnisation de sinistre relatif à l'effraction sur le bâtiment du stade de la Plaine pour un montant total de 1201,92 €
2013-033	24/09/13	Le maire décide d'accepter, l'indemnisation du sinistre de la rue St Amour pour un montant total de 3.713,67 € (somme répartie en deux parts égales auprès des compagnies Generali et Maaf)
2013-034	26/09/13	Portant aliénation de gré à gré d'un bien mobilier Le maire décide de vendre le véhicule Suzuki immatriculé 8103YC26 à Mme Brigitte Dorel pour la somme de 3.000,00 €

✧ EXAMEN DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- 2 Terrains : Combe Brune - Arsenal et Les Grandes Pierres
- 3 Bâties : Les Demeures, Centre Bourg et La Croze-Les Jacquiers

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption

✧ INFORMATIONS

- 24/10 dans le cadre de la semaine bleue projection du film « femmes paysannes »
- 8/11 : remise des prix des maisons fleuries et accueil des nouveaux anneyronnais
- 30/11 repas des anciens